

Délibération n°200710_31

Séance du Conseil d'administration du 10 juillet 2020

Nombre de membres composant le Conseil (effectif statutaire) : 30
Nombre de membres en exercice : 29
Membres présents : 12
Membres représentés : 3
Quorum : 15

Pour : **DÉCISION** AVIS INFORMATION

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 20 décembre 2019

Vu les statuts de l'UTBM ;
Vu le règlement intérieur de l'UTBM ;

Liste des annexes à la délibération :

- Compte rendu du 20 décembre 2019

Le Conseil d'administration

DECIDE

- D'approuver le compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 20 décembre 2019, conformément à l'annexe à la présente délibération.

Abstention(s) : 0
Votants : 15
Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0
Suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,
Le Directeur
Ghislain MONTAVON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 DECEMBRE 2019

Membres de droit votant	
Présents	Absents, excusés ou représentés
<ol style="list-style-type: none"> 1. CLAVEQUIN Maude 2. CORTINOVIS François 3. FRAPPART Christophe 4. GICQUEL Romuald 5. GUYON Jean-Luc 6. JAECK Jacques 7. KLEIN Didier 8. KOEBERLE Eric 9. LAMBERT Yvan 10. BAZZARO Florence 11. GACHOT Vincent 12. MOUSSEAU Isia (suppléante LAMOTHE Léa) 13. DORVIDAL Robert 14. LANGLADE Cécile 15. MIRABEL-GRAFF Corinne 16. RAFIQ Kaoutar (suppléante JADAUD Mathilde) 17. BERTRAND Gilles 18. EL MOUDNI Abdellah 19. EL KEDIM Omar 20. LAMOTTE Olivier 21. TRICLOT Mathieu 	<ol style="list-style-type: none"> 1. BACHELARD Brigitte, <i>pouvoir à LANGLADE C.</i> 2. CHAPUT Jean-Michel, <i>pouvoir à GICQUEL R.</i> 3. CHAVEY Virginie 4. COURTIER Philippe, <i>pouvoir à LAMBERT Y.</i> 5. LOUNES Mustapha, <i>pouvoir à KOEBERLE E.</i> 6. PLANCHE Marie-Pierre, <i>pouvoir à BAZZARO F.</i> 7. VIELLARD Emmanuel, <i>pouvoir à JAECK J.</i> 8. MARTINS Florian (suppléant PUGET Mathieu) 9. KAMITE Jullien (suppléant AOHOUI Roland)

Invités permanents	
Présents	Absents, excusés ou représentés
<p>COOPER Heather HILAIRE Vincent</p>	<p>DUCRUEZ-BERNARD Brigitte KOCH Pierre DESCAMPS Philippe PAIRE Damien LAMARD Pierre PICARD Fabienne</p>
Membre de droit	
<p>Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon, représenté par Julien MARLOT</p>	

Représentent l'administration de l'UTBM
<p>MONTAVON Ghislain, directeur ZILLIOX Philippe, directeur général des services MOREL-MIROT Fanny, agent comptable</p>

M. Montavon rappelle que cette séance verra l'élection du président du Conseil d'administration, le mandat de M. Lambert, élu le 16 décembre 2016, étant arrivé à échéance depuis le 16 décembre 2019 et conformément à l'article 8 des statuts de l'UTBM. Il propose la nomination de M. Jaeck en tant que président de séance afin de pouvoir procéder formellement au processus de nomination du président du Conseil d'administration.

Il est à noter que M. Lambert étant dans l'obligation de se retirer de ce vote et ayant procuration, le nombre de votants est de 22.

L'élection de M. Jaeck en tant que président de séance est approuvée à 19 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

M. Jaeck remercie l'assemblée. Le quorum étant atteint, il ouvre officiellement la séance à 9h04.

1. Election du Président du Conseil d'administration

M. Jaeck présente la candidature de M. Lambert, qui émet le souhait de renouveler son mandat de président du Conseil d'administration.

Il est à noter que M. Lambert est toujours dans l'obligation de se retirer de ce vote. Il est également à noter l'arrivée de deux membres, le nombre de votant est désormais de 24.

La nomination de M. Lambert en tant que président du Conseil d'administration pour un mandat de 3 ans est approuvée à 21 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

M. Lambert succède donc à M. Jaeck pour présider cette séance et invite les membres à passer à l'approbation du point suivant inscrit à l'ordre du jour.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 04 octobre 2019

Mme Mirabel-Graff relève des erreurs de syntaxe sur la page 8 du compte-rendu et demande à ce qu'elles soient corrigées avant publication.

M. Lambert approuve ses demandes de modifications et appelle les administrateurs à procéder au vote.

Le compte-rendu de la séance du 04 octobre 2019 est approuvé à 25 voix pour et 1 abstention.

3. Vie de l'établissement

3.1 Actualités UTBM

- Automne 2019 : Salons de promotion des UT en France ;
- CRUNCH Lab : arrivée du premier véhicule du FabLab mobile fin 2019, le 2^{ème} est prévu pour mi-2020 ;
- Printemps 2020 : UTBM Innovation CRUNCH Time 2020 (international) ;
- 10 octobre : ERASMUS DAY ;
- 11 octobre : journée banalisée « Recherche et Innovation » ;
- 11 octobre : soirée avec les Alumni d'Ile de France à l'Assemblée nationale ;
- 12 et 13 octobre : fête de la Science à Belfort ;
- Novembre : deux dernières publications du pôle éditorial de l'UTBM ;

- 7 novembre : en Suisse, pour la signature de la nouvelle convention de la Communauté du Savoie ;
- 14 novembre : 35^{ème} congrès industriel organisé par et pour les étudiants ;
- 14 novembre : remise du prix *ScholarShip Four-women talents* par Faurecia ;
- 14 et 15 novembre : congrès Chevènement à l'UHA et à l'UTBM ;
- 16 novembre : cérémonie de remise des diplômes - 644 diplômes d'ingénieurs et de masters avec remise du 10 000^{ème} diplôme d'ingénieur UTBM ;
- 16 novembre : prix de la Fondation UTBM et prix excellence 2019 de la fondation UTBM ;
- 16 novembre : à l'occasion de cette remise des diplômes, Madame Bachelard, Directrice de la Haute Ecole Arc, a reçu le titre de Docteur Honoris Causa de l'UTBM ;
- 22 novembre : comité de pilotage d'UTSEUS à Shanghai ;
- 30 novembre : PwnTillDawn Switzerland à Bâle : prix du meilleur « hacker » obtenu par un étudiant de l'UTBM ;
- Décembre : Fédération de Recherche FCLab CNRS (FR 3539) : évolution de la structuration au 1^{er} janvier 2020 en Unité de service et de recherche CNRS (USR 2007) ;
- 2 décembre : prix PEPITE BFC « initiative au féminin » remis à Laurine PIDOUX, étudiante à l'UTBM ;
- 4 décembre : journée banalisée « Internationale » ;
- 5 décembre : Communauté du savoir avec la rencontre de 80 étudiants de l'étudiants de l'UTBM et de l'université de Neuchâtel ;
- 9 au 12 décembre : audit blanc de certification ISO 14001 et OHSAS 45001 ;
- 13 décembre : Recteur de l'Université de Bâle en visite à l'UTBM ;
- 17 décembre : élections des représentants au Comité technique de l'UTBM.

Il est à noter l'arrivée d'un membre, le nombre de votant est désormais de 27.

3.2 Modification du règlement intérieur : lutte contre les discriminations

M. Montavon explique qu'il s'agit ici de traduire les dispositions relatives au harcèlement et à la lutte contre les discriminations par le biais de l'ajout des articles 39 et 40 dans le règlement intérieur de l'UTBM. L'objectif est également de rappeler les dispositions pénales encourues et d'indiquer l'existence d'un référent « lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine LGBT » qu'il est possible de contacter par courriel générique.

L'ajout des articles 30 et 40 dans le règlement intérieur de l'UTBM relatifs à la lutte contre les discriminations est adopté à 26 voix pour et 1 abstention.

3.3 Suivi du portail masters

M. Montavon laisse la parole à M. Hilaire, qui revient succinctement sur le contexte du sujet, à savoir la réforme du diplôme de master, qui en est actuellement à sa quatrième année de déploiement et dont l'objectif était de replacer les masters français dans le cadre de la convention de Lisbonne.

M. Hilaire précise qu'il est demandé à chaque établissement délivrant des masters de valider les dates d'ouverture et de fermeture de la campagne de recrutement pour les étudiants, les capacités d'accueil que l'établissement souhaite fixer, les critères d'examen des dossiers, et la manière dont toutes ces informations sont rendues publiques *via* le portail masters.

M. Hilaire ajoute, au vu des capacités présentées, que l'UTBM n'est concernée que par les chiffres présentés pour les Master 2, car l'UTBM n'a pas de diplôme ouvert en Master 1. Il note qu'il n'y a pas d'évolution à constater au regard des années précédentes, le seul changement résidant dans les dates de campagne.

Les modifications apportées au portail master sont approuvées à 26 voix pour et 1 abstention.

3.4 FSDIE

M. Montavon précise que l'appel à projet Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE), pour la campagne de novembre 2019, a été ouvert à compter du 3 octobre 2019. Chaque année, des moyens financiers sont alloués au soutien d'un certain nombre de projets étudiants. Il rappelle le processus de construction, à savoir le lancement d'un appel à projets à l'ensemble de la communauté étudiante, quel que soit le type de projet, impliquant la constitution d'un dossier, qui est par la suite présenté devant la commission. Il est à noter que le FSDIE correspond à un cofinancement, ce n'est jamais un financement intégral du projet.

La campagne FSDIE de novembre 2019 est approuvée à 26 voix pour et 1 abstention.

4. Finances

4.1 Budget initial 2020

M. Montavon effectue une présentation synthétique des grandes masses du budget initial 2020. Il rappelle les trois compartiments de l'architecture budgétaire dans l'établissement, à savoir le budget propre UTBM, celui du SAIC et celui de la Fondation. Au-delà de ces trois sociétés, l'architecture budgétaire est identique à l'architecture de l'année 2019 et est composée des structures opérationnelles de l'établissement, des pôles, et des directions fonctionnelles.

M. Montavon revient sur les éléments de contexte, à savoir un processus de construction budgétaire avancé de 3 mois pour l'élaboration du budget initial 2020, ainsi que, pour la première fois, la pré-notification de la subvention pour charges de service public (SCSP), partagée lors du dernier conseil d'administration du 04 octobre dernier, à hauteur de 28 983 438 euros.

En termes d'éléments méthodologiques, la mise en perspective pluriannuelle, dans l'outil SIFAC, des activités de l'UTBM et du SAIC a été effectuée, ainsi qu'un adossement du pilotage à de nouveaux tableaux de bord, notamment pour le SAIC.

En termes d'autorisations budgétaires, en grandes masses, il est proposé à l'adoption par les administrateurs un budget qui inclut la masse salariale et qui correspond, en termes d'emplois, à 324,15 équivalents temps plein (ETP) sous plafond d'emploi, c'est-à-dire ayant un financement au travers de la subvention pour charge de service public.

Les autorisations d'engagements (AE) sont de 43 811 824 euros et sont réparties en trois grandes typologies : les charges de personnel incluant la masse salariale (27 095 706 euros), le fonctionnement pour opérer les activités (8 614 630 euros) et l'investissement (8 101 488 euros).

D'un point de vue comptable, et donc d'analyse des flux, il est à prendre en compte une variation de trésorerie de - 1 092 781 euros, un résultat patrimonial de 687 205 euros, une capacité d'autofinancement (CAF) de 1 912 842 euros et une variation du fonds de roulement (FDR) de - 1 093 178 euros.

M. Montavon revient sur les chiffres clés de ce budget, notamment sur l'excédent prévisionnel (résultat patrimonial) de 687 205 euros, dont 471 135 euros pour l'établissement, 208 869 euros pour

le SAIC et 7 200 euros pour la Fondation. Au niveau des produits encaissables, hors SCSP, on note une prévision de 12 567 314 euros, soit 30 % du budget de l'établissement (23,5 % en 2019).

M. Montavon effectue un focus sur les investissements, en forte augmentation au niveau du SAIC ou encore du CRUNCH Lab, la variation globale entre le BI 2019 et le BI 2020 étant de 200 %.

En termes de masse salariale, on distingue une évolution par rapport à la dernière prévision d'exécution (septembre 2019) d'un peu plus de 10 ETP (grâce aux postes financés sur ressources propres). Les contributions à l'augmentation de la masse salariale sont le GVT (+ 291 890 euros charges incluses), le SAIC (+ 290 934 euros) ou encore le dispositif PPCR et les flux entrées-sorties. Il est à noter que cette présentation contribue à la mise en œuvre de la campagne emploi 2020, annoncée lors de la lettre de cadrage budgétaire (*cf. compte-rendu du Conseil d'administration du 4 octobre 2019*). La campagne emploi 2020 proposée comprendra donc 4 emplois de maître de conférences, en volumétrie. Concernant les personnels techniques et administratifs, ce ne sont pas à proprement parler de nouveaux emplois, mais une transformation de quatre supports, notamment pour résorber la précarité. Par rapport à la lettre de cadrage budgétaire (octobre 2019), il a donc été décidé de geler un poste de PU (non ouvert au concours) et 1 poste de BIATSS (suite à un départ à la retraite).

Concernant les charges de fonctionnement, 2 457 000 euros sont propres à la viabilisation et à l'entretien de l'immobilier, 1 947 000 euros sont relatifs aux formations, 1 887 000 euros le sont aux activités du SAIC, 1 722 000 euros sont dédiés au pilotage de l'établissement, 239 000 euros le sont au soutien direct au fonctionnement des unités de recherche et 192 000 euros à l'UTBM Innovation Crunch Lab.

M. Montavon effectue un focus sur les provisions pour fluides (eau – gaz – électricité), avec 935 000 euros alloués. Les contrats de maintenance globale de l'établissement (hors maintenance système informatique, sécurité incendie, chaudières, etc.) s'élèvent à 332 000 euros annuels. Le nettoyage des 63 000 m² de l'établissement requiert une provision de 400 000 euros.

M. Montavon précise que la consommation des budgets en investissement, notamment sur le FDR, sera plus conséquente en 2021 qu'en 2020, en raison des projets d'envergure (notamment les travaux sur les bâtiments A et B du site de Belfort).

M. Bertrand demande pourquoi il ne serait pas envisageable d'utiliser le FDR pour les postes gelés de la campagne emploi.

M. Montavon répond que le FDR ne peut être mobilisé réglementairement que pour de l'investissement, exclusivement.

Mme Morel-Mirot souligne le travail effectué côté ordonnateur sur les précisions budgétaires. Elle apporte également des éclaircissements sur le niveau de trésorerie quant à la photographie au 31 décembre 2019, qui sera plus importante que prévue, car beaucoup de commandes sont encore en cours et ne seront pas payées avant le 31 décembre (trésorerie environ 15 M euros au lieu de 13 M euros).

M. Cortinovis apprécie cette présentation, cohérente avec les ambitions de l'UTBM, notamment sur les investissements prévus pour l'UTBM Innovation CRUNCH Lab qu'il trouve justifiés, car il y a actuellement une forte dynamique de rayonnement.

M. Zilliox apporte quelques points de précisions sur les chiffres 2020 annoncés pour le SAIC. Les inquiétudes des années précédentes ont pu être balayées et un élan de dynamisme se fait ressentir, notamment sur les nouveaux contrats de recherche qui ont été signés et qui sont puissants en termes de masse financière et dont les immobilisations ne génèrent pas d'amortissement car autofinancé, et qui ont donc un impact positif pour l'établissement.

M. Triclot demande ce qui a été mis en place et discuté suite à la réception, lors du dernier Conseil d'administration, de la lettre de subvention pour charges publiques, qui semblait être une surprise et en particulier quels ont été les éléments de réflexion qui ont conduit au gel de deux postes.

M. Montavon précise que la notification définitive n'a pas encore été reçue mais l'objectif a été de proposer un budget en cohérence avec cette pré-notification, afin d'éviter de proposer une décision budgétaire modificative dès début 2020. Par ailleurs il est demandé à l'établissement de soutenir financièrement davantage les projets de recherche.

Le quorum physique nécessaire à l'approbation du budget étant respecté, M. Lambert propose de passer au vote.

Le budget initial 2020 est adopté à 26 voix pour et 1 contre.

4.2 Contrôle Interne Budgétaire – Contrôle Interne Comptable (CIB-CIC)

M. Zilliox présente la démarche CIB-CIC ainsi que le bilan de la réalisation du plan d'action 2019 qui comporte 9 familles, 34 risques et 63 actions. La maîtrise des risques a été conduite aux alentours des deux tiers. Une réalisation partielle des 63 actions de maîtrise a été planifiée en 2019, avec notamment le déploiement de la dématérialisation de la chaîne financière *via* Chorus pro, mobilisant beaucoup les services.

Il est à noter que 6 des risques présentés en 2019 ne sont pas reportés sur la cartographie 2020 (absence de vision pluriannuelle de l'ensemble des engagements financiers, retard de versement de la paie dans SIFAC, nouvelles modalités de gestion du RIFSEEP).

Parmi les améliorations notables, on distingue une augmentation très forte dans la maîtrise des risques au niveau des services d'enseignement.

M. Zilliox précise qu'une réévaluation des risques financiers et comptables a été effectuée pour l'année 2020, avec une évolution remarquable notamment des changements de stratégie pour l'actualisation de la cartographie des risques 2020 (prise en compte des remarques des IGAENR – audit du 21 mai), ainsi qu'une approche plus macroscopique des risques pour en différencier les difficultés de gestion.

M. Zilliox conclut en précisant que le nouveau plan d'action CIB-CIC est composé de 52 actions à poursuivre et/ou à conduire, dont des progrès très sensibles ont été constatés dans la maîtrise des risques financiers et comptables pour l'ensemble des thématiques dans l'année écoulée, développant une certaine dynamique de travail en transversalité.

Mme Mirabel-Graff souhaite savoir si des pistes sont envisagées pour solutionner les types de risques présentés dans la cartographie et en particulier ceux en lien avec « le versement de rémunération non-due ou incomplète ».

M. Zilliox répond que des actions correctives sont mises en place devant les points inscrits dans cette cartographie, et que des groupes de travail sont réunis pour apporter les solutions nécessaires aux services impactés.

Mme Mirabel-Graff fait état d'un incident relatif à la rémunération des salaires des vacataires, elle aimerait donc savoir si des indicateurs ou des seuils d'alerte seront mis en place pour que ce genre d'incident ne se reproduise pas.

M. Lambert évoque la possibilité de seuils d'alerte intégrés dans le logiciel.

Mme Morel-Mirot précise qu'à l'avenir des tests seront demandés en amont à la DRIFP afin que cette erreur ne se reproduise plus.

Il est à noter le départ de deux membres, le nombre de votant est désormais de 25.

Le plan d'action CIB-CIC est approuvé à 24 voix pour et 1 voix contre.

4.3 Tarifs 2020

M. Montavon revient succinctement sur la présentation des tarifs 2020. Il s'agit entre autres d'acter la tarification des articles vendus par la boutique UTBM, ou encore les tarifs du CRUNCH Lab.

Mme Langlade demande pourquoi les tarifs qui sont facturés lors des prestations de valorisation aux partenaires industriels ne sont pas votés en Conseil d'administration.

M. Montavon répond que c'est en raison des éléments de complexité liés à la typologie des champs d'activité en recherche, avec un nombre de matériels et de machines très important.

Les tarifs 2020 sont approuvés à 24 voix pour et 1 abstention.

4.4 Droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires pour la cohorte 2020

M. Montavon laisse la parole à Mme Cooper, qui commence la présentation de ce point en rappelant les effectifs des inscriptions administratives de toutes les formations et les exonérations actuelles. Pour l'année 2019/2020, on peut compter 2 342 inscriptions administratives, dont sont soustraits 601 étudiants boursiers de l'Etat. Ceci donne un effectif de base de 1741 pour calculer le plafond de 10% pour le nombre maximal d'exonérations autorisées. 174 exonérations sont donc autorisées pour les étudiants internationaux et les exonérations sur critères sociaux.

L'implication financière cumulée est en corrélation avec le nombre d'exonérations et s'élèverait à 500K€ par an après 3 années d'application de ces exonérations. Il s'agit ici d'une hypothèse car la simulation prend en compte le même nombre d'accueil d'étudiants, alors que le nombre d'étudiants internationaux accueillis tend à diminuer (au vu du nombre d'étudiants en TC augmentant).

M. Montavon précise que les masters de l'UTBM sont co-accrédités à l'échelle du site avec d'autres établissements. Il est donc nécessaire de pouvoir synchroniser ces exonérations à l'échelle des différents établissements accrédités.

M. Triclot s'interroge sur la conformité juridique du projet par rapport à la décision du Conseil constitutionnel. Qu'en est-il de la poursuite, au niveau du ministère, de ce principe d'augmentation différenciée des droits pour les étudiants extracommunautaires ?

M. Montavon répond que le Conseil d'Etat doit préciser ce que le terme « modique » signifie et, en fonction de cela, il conviendra de procéder à des ajustements le cas échéant. Il n'a cependant pas

d'information explicite à cet instant de la part du ministère concernant le processus.

Mme Bazzaro en profite pour faire un point sur l'avancement des réflexions concernant les modalités des droits d'inscriptions également pour les étudiants français et sur l'augmentation possible de ces droits d'inscription, car une réflexion avait commencé à être conduite dans l'établissement, notamment par le biais des Assemblées générales.

M. Montavon répond qu'il s'agit de réflexions qui ne sont pas menées uniquement à l'échelle de l'UTBM, mais à l'échelle des trois UT et des INSA. La décision a été prise de différer la mise en œuvre de cette évolution.

L'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires pour la cohorte 2020 est approuvée à 24 voix pour et 1 voix contre.

5. Ressources Humaines

5.1 RIFSEEP filière bibliothèque

M. Montavon propose de retirer ce point de l'ordre du jour. Il revient de façon très succincte sur la présentation du dispositif RIFSEEP, et explique que lors du dernier Conseil d'administration, le directeur a été mandaté pour porter à la connaissance des membres du Comité technique les motifs du rejet de la motion par les administrateurs.

Il s'avère que la rédaction des modalités du dispositif pour la filière BIB est quelque peu différente et il pourrait y avoir un risque de non-conformité à l'échelle de l'établissement. Il est prévu d'effectuer une analyse globale à l'échelle régionale, voire nationale.

Mme Mirabel-Graff souhaite connaître la teneur des risques encourus qui justifient de reporter l'approbation de ce point. Elle s'étonne par ailleurs que le risque soit découvert aussi tardivement alors que le sujet a été traité à plusieurs reprises par le Comité technique.

M. Montavon précise que le risque subsiste dans le fait de verser l'IFSE pour avancement de grade en une seule fois au lieu d'un versement mensuel. Sachant que ce risque est mis en avant également par d'autres établissements, des échanges doivent avoir lieu avec la DGRH.

Mme Mirabel-Graff fait remarquer que le fait de proposer un versement unique à 150 euros, intégré dans le CIA, qui ne serait pas conforme aux textes de loi est un risque que les élus du Comité technique expliquent depuis des mois et notamment dans le document transmis aux administrateurs du CA. C'est l'une des raisons qui motive leur proposition de versement mensuel intégré à l'IFSE.

M. Montavon répond que d'autres établissements ont mis en place ce dispositif-là et que c'est un dispositif déjà opérationnel à l'UTBM pour les filières AENES et ITRF.

M. Lambert précise que ce point va être travaillé et sera sûrement proposé lors du prochain Conseil d'administration.

Mme Mirabel-Graff demande si ces informations seront rapportées au membre du CT.

M. Montavon confirme que le CT sera consulté pour l'ensemble des points relatifs à ce dispositif.

Il est à noter le départ d'un membre ayant procuration, le nombre de votant est désormais de 23.

6. Partenariat

6.1 Convention « Communauté du savoir »

M. Montavon invite Mme Kroichvili à présenter ce projet. Elle rappelle que la Communauté du savoir (CDS) est un réseau qui vise à renforcer, valoriser et stimuler les collaborations franco-suisse dans l'Arc Jurassien, en matière de recherche et d'enseignements.

Depuis 2017, il y a eu 108 rencontres qui ont rassemblées environ 4 239 participants. Ce réseau s'est restructuré au niveau de 2 grands axes d'action, le campus transfrontalier (mobilité) et l'incubateur de projets transfrontaliers (émergence de collaboration et accompagnement au montage de projet) sur deux thématiques principales (Industrie et société 4.0 et Nouveaux enjeux territoriaux).

Mme Kroichvili présente à titre d'exemples quelques projets avec des partenaires de la CDS dans lesquels l'UTBM a été impliquée : Jurassique Lab (mise en réseau des open lab), participation d'équipes suisses à l'Innovation Crunch Time, Arc Lab Emplois 4.0 (atelier créatif emplois du futur) ou encore projet Interreg Serious game appliqué à la santé au travail.

La fin du financement INTERREG est proche et la poursuite du réseau sous la forme d'une convention de coopération transfrontalière (accord de consortium) est conclue pour deux ans avec reconduction, avec quatre catégories d'acteurs : membres ordinaires, membres associés, partenaires et contributeurs-action. En termes de gouvernance, la coprésidence sera franco-suisse (représentation et coordination), avec une assemblée générale délibérative, une commission et un bureau de coordination.

Mme Kroichvili présente la grille d'adhésion et l'incidence budgétaire pour l'UTBM, à savoir pour 2020 un montant de l'ordre de 24 k euros et environ 10 k euros en valorisation. Il est à noter que la Suisse souhaite apporter plus de valeur en valorisation qu'en fonds propre.

6.2 Convention de moyens relative aux fonctions support d'UBFC entre l'Université fédérale de recherche Bourgogne Franche-Comté et ses membres fondateurs

M. Montavon revient sur le contexte de l'élaboration de cette convention, celui du plan d'action requis par le MESRI et le SGPI. Dans les documents adressés au ministère fin août 2019, il y avait des précisions au plan d'action ainsi qu'un certain nombre d'annexes, dont le projet de convention de moyens, l'organigramme fonctionnel cible de la ComUE UBFC, le cahier des charges d'un audit fonctionnel de la ComUE UBFC, la modélisation du processus de recrutement des enseignants-chercheurs du site Bourgogne-Franche-Comté et le processus permettant de passer des accords internationaux.

Au travers de cette convention, il est notamment défini les moyens humains mis à contribution de la ComUE UBFC par chaque établissement. Pour l'UTBM, ces moyens représentent 2,8 ETPT.

M. Montavon précise que la convention est très importante dans le cadre du projet ISITE-BFC et démontre toute l'importance que les établissements attachent à ce dispositif.

La convention de moyens relative aux fonctions support d'UBFC est approuvée à 22 voix pour et 1 contre.

6.3 Approbation des conventions signées depuis le 28 juin 2019

M. Montavon aborde le dernier sujet en proposant aux administrateurs la validation des conventions signées depuis le 28 juin 2019. Ce sont des conventions de tout type, ayant soit des implications financières pour l'établissement, du décaissement ou de l'encaissement, des accords de consortium, de confidentialité, des contractualisations avec des établissements ou des entreprises.

Mme Langlade questionne la pertinence de conserver la validation des devis dans cette liste qui sont traités comme des conventions.

M. Montavon explique que ce faisant, cela permet d'attirer l'attention sur les seuils de déclenchement des marchés publics mais que la question sera tout de même portée au service des affaires juridiques de l'établissement.

Les conventions signées par le directeur depuis le 28 juin 2019 sont approuvées à 22 voix pour et 1 abstention.

7. Questions diverses

M. Montavon présente un point d'information concernant les évolutions au niveau des publications des délibérations du Conseil d'administration. Il précise le cadre juridique et explique que les délibérations sont des actes réglementaires et qu'elles ne sont exécutoires qu'après le contrôle de légalité de la part du Recteur d'académie. Les délibérations sont opposables à tout le personnel ainsi qu'aux usagers et futurs usagers (étudiants) de l'établissement. C'est pourquoi il est nécessaire d'en faire la pleine publicité, et le choix a été fait de les publier sur le site internet de l'UTBM.

M. Lambert donne la parole à M. Marlot, représentant du Recteur, qui n'a rien à ajouter.

M. Lambert remercie donc l'assemblée et clôture la séance à 12h20.